



OLIVIER MARION

Commissaire aux Comptes
Expert Comptable

G.T.C. de Paris
I. M R
28 NOV. 2006
N° DE DÉPOT <i>200540</i>

Société JFM AUDIT

Sarl au capital social de 10 000 €

112, Boulevard Haussmann
75008 - PARIS

487 997 520 RCS PARIS



0637891

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
ETABLI DANS LE CADRE DE L'APPORT DES ACTIONS
DE LA SOCIETE FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS
APPARTENANT A MONSIEUR JEAN FRANÇOIS MAGAT
AU PROFIT DE LA SOCIETE JFM AUDIT





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
DANS LE CADRE DE L'APPORT DES ACTIONS
DE LA SOCIETE FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS

Madame, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par Ordonnance de Madame le Président du Tribunal de Commerce de Paris, en date du 4 octobre 2006, je vous présente mon rapport sur mon appréciation de la valeur des 80 600 actions de la société FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS appartenant à Monsieur Jean-françois MAGAT au profit de votre société, la société JFM AUDIT.

Les modalités de cette opération ont été arrêtées dans le contrat d'apport de droits sociaux daté du 2 octobre 2006.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des actions ainsi apportées n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à ce type de mission.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à :

- ✓ Apprécier la valeur des actions apportées,
- ✓ s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée.

Mon rapport comportera les chapitres suivants :

- ✓ Présentation de l'opération et description de l'apport,
- ✓ diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport.



1. PRESENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

Cette opération consiste à apporter en pleine propriété 80 600 actions de la société d'expertise comptable FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS, sur les 80 631 actions que détient Jean-françois MAGAT, évaluées à la somme de 617 000 € au profit de la société d'expertise comptable JFM AUDIT.

En contrepartie de cet apport, Jean-françois MAGAT recevra en rémunération, 61 700 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € chacune de la Sarl JFM AUDIT dans le cadre d'une augmentation de son capital social.

Cette opération est la suite de l'acquisition le 18 juin 2006 par la société JFM AUDIT de 220 169 actions de FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS. La présente opération permettra ainsi de simplifier la composition de l'actionnariat de la Fiduciaire.

1.1 PRESENTATION DES PARTIES

✓ Jean-françois MAGAT

Monsieur Jean-françois MAGAT est Expert-comptable et Commissaire aux Comptes.

Il demeure 75 rue Jean Bleuzen à VANVES (92170). Il est marié sous le régime de la communauté légale avec Madame Christine TALICHET. Dans le contrat d'apport, il est mentionné que Mme Christine TALICHET a par lettre du 15 septembre 2006 donné son consentement à cette opération.

Monsieur MAGAT détient en pleine propriété 80 631 actions de la société d'expertise comptable FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS, Société Anonyme inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris et, Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

✓ Société JFM AUDIT (société bénéficiaire des apports)

La société JFM AUDIT est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, réparti en 1 000 parts sociales de 10 €. La société est également représentée par son gérant Monsieur Jean-françois MAGAT.

Son siège social est situé au 112 Boulevard Haussmann à PARIS (75008).



Elle est inscrite également au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris et, elle est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

La société est immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le N° 487 997 520.

✓ **Société FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS (société dont les actions sont apportées)**

La société FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS est une Société Anonyme inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

La société est immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 612 002 832 et, son siège social est situé également au 112 Boulevard Haussmann à PARIS (75008).

Son capital social est de 700 000 € réparti en 400 000 actions de 1,75 € chacune de valeur nominale.

1.2 DESCRIPTION ET VALEUR DES APPORTS

Monsieur Jean-françois MAGAT apporte en pleine propriété 80 600 actions de la société FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS pour une valeur globale de 617 000 € soit une valeur par action évaluée à 7,66 €.

1.3 REMUNERATION DES APPORTS

En contrepartie de cet apport, il lui sera attribué 61 700 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune de la société JFM émise dans le cadre d'une augmentation de capital.

Les parts sociales ainsi créés seront entièrement assimilées aux parts sociales anciennes dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital. Elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

Dans le cadre de ma mission, j'ai procédé à l'examen et aux vérifications qui me sont apparus nécessaires pour pouvoir apprécier la nature, la consistance et l'évaluation des actions apportées.



A ce titre, je me suis entretenu avec les personnes concernées par cet apport tant pour comprendre l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe, que pour analyser les modalités envisagées.

Mes principaux travaux ont consisté à :

- ✓ m'assurer de la propriété des actions,
- ✓ analyser la méthode de valorisation retenue.

La méthode de valorisation retenue m'est apparue appropriée dans le contexte particulier de cette opération. En effet, la valeur de l'action retenue dans le cadre de cet apport, est égale à celle retenue lors de la transaction intervenue en juin 2006 avec les ayants-droits de Monsieur Michel KAHN, ancien dirigeant de la société FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS. Cette transaction avait été autorisée par le juge des tutelles, dans la mesure où l'un des ayants droits, était mineure.

Dans ces conditions, il m'a semblé qu'il n'était pas nécessaire d'appliquer une méthode multicritères.

Sur la base de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des actions en pleine propriété de la société FIDUCIAIRE EXPERTISES CONSEILS apportées par Monsieur Jean-françois MAGAT pour une valeur globale de 617 000 € au profit de la société JFM AUDIT n'est pas surévaluée et en conséquence, que cet apport est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports.

Fait à Boulogne, le 9 novembre 2006, en 3 originaux,

Olivier MARION

Le Commissaire aux apports